

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 68 (1917)
Heft: 12

Artikel: Un intéressant peuplement de mélèze à Noville, près du lac Léman
Autor: Badoux, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785119>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES FORESTIERS SUISSES

68^me ANNÉE

DÉCEMBRE

N^o 12

Un intéressant peuplement de mélèze à Noville, près du lac Léman.

(Son accroissement; comment il a échappé aux attaques du champignon provoquant le chancre du mélèze.)

Il existe dans la partie inférieure de la Plaine du Rhône vaudoise, entre le village de Noville et le lac Léman, un peuplement de mélèze fort intéressant à divers égards. C'est dans la forêt dite aux *Isles de la Praille*, à un kilomètre environ de la rive du lac et à l'altitude de 379 m. Il va sans dire que le mélèze y a été introduit par plantation; mais il y prospère si bien, son fût y atteint de si belles dimensions que l'impression de tout sylviculteur qui le voit pour la première fois est la surprise la plus complète. Je revois encore l'air de stupéfaction que montra M. H. Liechti, le distingué sylviculteur moratois, quand j'eus le plaisir de l'y conduire et l'entends encore s'écrier: „Ce peuplement croit là en dehors des règles admises.“ (Der Bestand ist geradezu polizeiwidrig!)

C'est qu'aussi le mélèze manque à l'état spontané, et c'est assez naturel, dans tout le fond de la vallée du Rhône. Il atteint la limite extrême de son aire de dispersion du côté de l'ouest sur la rive gauche de l'Eau Froide (pâturage des Agîtes), à environ 5 km des Isles de la Praille, mesuré à vol d'oiseau. Mais dans ce poste extrême, en terrain du flysch, il ne descend pas au-dessous de 1500 m d'altitude.

Le mélèze se retrouve, il est vrai, ailleurs encore dans le fond de la vallée du Rhône et non loin des Isles de la Praille. C'est entre le village de Noville et le hameau de Crebelley, aux Prailons, soit sur trois petites éminences, vrais pains de sucre arrondis qui émergent de quelques mètres au-dessus du sol parfaitement horizontal des alentours. Ces collines de matériaux valaisans sont

d'anciennes moraines frontales d'un stade de retrait du glacier du Rhône. Leur sommet, d'une d'entre elles plus particulièrement, est garni de mélèzes qui réussissent au mieux. La présence de cette essence à l'état de semis naturel s'expliquerait de manière fort plausible. Ce pourraient fort bien être là des plantes erratiques comme le sol qui les porte, lequel est fortement siliceux et spathique, d'autant qu'elles sont plus âgées que celles de notre peuplement des Isles. Il est cependant très probable que ces mélèzes proviennent de plantation.

La plantation de mélèze des Isles de la Praille date de 1864. Mais dans la même forêt, cette essence avait été introduite auparavant déjà. On lit, en effet, dans les procès-verbaux de la Société vaudoise des forestiers cet extrait des délibérations de la société au cours d'une réunion à Noville :

„29 juin 1876. Les forêts de la commune de Noville présentent une particularité intéressante en contradiction avec nos idées sur l'habitat du mélèze. Cette essence forme de beaux massifs exploitables d'une végétation très vigoureuse dans les sables d'alluvions du Rhône, au niveau du lac.“

Et cet extrait de la séance du 22 mai 1877 :

„Le procès-verbal de la dernière séance est adopté avec l'observation de M. de Meuron que les mélèzes que nous avons vus à Noville sont peut-être les plus anciennes plantations qui ont été faites dans ce pays.“

Qu'en est-il maintenant de ces beaux massifs? S'agissait-il vraiment, en 1876, de massifs de mélèzes au sens propre du mot, soit de peuplements homogènes, ou plutôt de quelques bouquets disséminés dans la forêt des Isles. Nous penchons plutôt pour la dernière alternative. En tout état de cause, de 1900 à 1910, il n'en existait plus que quelques rares pieds; aujourd'hui il y en a une douzaine environ. L'un, abattu en 1908, était âgé de 87 ans.¹ Sa plantation remontait donc à l'an 1820 environ.²

Notons ici, pour en finir avec ces vieux spécimens du mélèze des Isles de la Praille, que leur bois est d'excellente qualité. Leur nombre a diminué rapidement car ils étaient très recherchés pour le „mât voilier“ des grandes barques employées sur le Léman au

¹ Ce mélèze mesurait à la section de coupe un diamètre de 53 cm, écorce comprise; la zone du bois d'aubier n'avait que 3 cm d'épaisseur.

² Fait surprenant, ces vieux arbres n'ont pas réussi à se reproduire dans cette forêt. Nous n'y avons jamais observé de recrû naturel et le garde Ad. Pernet, excellent observateur, pas davantage.

transport des matériaux de construction. Un ancien entrepreneur, le vieux juge de paix M. V. Bontems, à Noville, nous a raconté avoir livré pour ce but spécial, en 1878, deux mélèzes de la Praille, dont l'un était long de 78 pieds (23,4 mètres) et épais de 9 pouces (27 cm) au petit bout. Et il ajoutait que l'acquéreur, l'entrepreneur de Rivaz, à Saint-Gingolph, „ne voulait pas croire que ces mélèzes pussent provenir des forêts de Noville“. De pareilles pièces de choix atteignaient un prix très élevé pour l'époque.

Examinons maintenant le développement du peuplement de mélèze planté en 1864, âgé ainsi aujourd'hui de 53 ans.

Les archives communales de Noville font mention de cette plantation.¹ Elle eut lieu, au centre de la forêt, sur une étendue de un hectare environ qui avait été exploité par coupe rase. Outre cela, quelques centaines de plants furent mis à demeure, par bouquets et par pieds isolés dans d'autres parties de la forêt.

La réussite fut bonne. Après les nettoiemens usuels, particulièrement nécessaires dans les sols si riches de la Plaine du Rhône, le gaulis fut abandonné à lui-même. La plantation était assez serrée et par malheur le champignon du chancre du mélèze y fit son apparition. L'infection fut très forte; vers 1890, le gaulis avait fort mauvais air. Il semblait condamné à disparaître. Mais comme le hasard fait parfois bien les choses, il survint alors un événement qui, vraisemblablement, fut la cause du rétablissement du mélèze. En 1891, la commune de Noville, ayant besoin de pieux pour des travaux de défense contre la vague du lac, donna l'ordre d'utiliser pour la confection de ces piquets les mélèzes chancreux. Ce fut l'occasion d'opérer une forte éclaircie dans ces perchis trop denses et malingres. La coupe réalisa environ la moitié du nombre des tiges, lesquelles étaient longues approximativement de 15 m. L'effet en fut presque immédiat. Dès lors, les mélèzes se remirent rapidement et se développèrent de façon extraordinaire.

¹ Extrait du procès-verbal des séances de la Municipalité de Noville, du 28 mars 1864. Une lettre de M. l'inspecteur forestier Challand, offrant trois milliers de plantons de mélèze au prix de 12 francs le mille, prix de voiture et emballage compris. La Municipalité décide de faire cet achat pour un essai à la reproduction des forêts. Puis, en avril 1864, „on a reçu de l'inspecteur forestier Challand 2500 plants de mélèze qui seront plantés à l'Isle de la Praille, pour le prix de 12 francs le mille“. Du 16 janvier 1865. „Une note de M. le syndic Loup, pour clôture des 2500 plantons de mélèze et les planter, fr. 111.50.“

Quand nous vîmes le peuplement pour la première fois, en 1898, les traces du chancre n'étaient plus très apparentes, les tiges étaient de belles dimensions, propres de branches sur la moitié de leur hauteur; les plus longues atteignaient 23 m de hauteur.

En avril 1905, curieux d'étudier la marche de l'accroissement de ces mélèzes, nous y avons installé une placette d'essai de forme presque carrée et mesurant 81 ares.

Voyons d'un peu près ce que nous y avons pu constater dès lors. Nous avons procédé personnellement à l'inventaire des tiges: le 1^{er} avril 1905, le 12 mars 1908, le 27 avril 1910 et le 6 mars 1915.

Le sol. Des sondages ont montré qu'il a dans toute la parcelle le même caractère. Sur une coupe, le sol est étagé comme suit: 1^o couche de terreau finement divisé, épaisse de 35 cm; absence complète de pierres; 2^o suit une couche, épaisse de 80 cm, de matériaux d'alluvions. C'est un fin gravier formé de matériaux roulés, mélangés d'un sable siliceux et quartzifère; 3^o au dessous s'étend une couche d'argile.

Au 1^{er} avril 1905, le niveau de l'eau de la couche phréatique apparaissait à 1 m au-dessous de la surface. On peut admettre que ce niveau varie parallèlement à celui du lac Léman. Ces variations ne sont pas considérables.

En résumé, il s'agit d'un sol très fertile, frais, dans lequel les racines peuvent se développer avec la plus grande facilité et où l'humidité ne fait jamais défaut.

Ajoutons à ces conditions un climat tempéré avec une longue période de végétation et d'insolation et on s'expliquera sans peine que les conditions d'accroissement de cette contrée pour les essences forestières comptent parmi les plus favorables de notre pays. En fait, les feuillus y atteignent des dimensions magnifiques en peu de temps; le développement en hauteur y prend une allure que sans exagération l'on peut taxer de tropicale.¹

¹ Nous avons, en avril 1910, en compagnie de notre ami, M. l'adjoint Ph. Flury, mesuré dans la pépinière de Noville et dans les plantations voisines, la longueur de quelques pousses annuelles. Frêne: pousse de 1909, 2,47 m. — Bouleau: plant de 4 ans (un an en semis, un an en repiquage, puis plantation à demeure); hauteur totale, 4,90 m; pousse 1909, 3,16 m. — Aune noir, plant de 2 ans (un an en semis, un an en repiquage); hauteur totale, 1,75 m. — Un mélèze mis à demeure à l'âge de 3 ans s'est allongé en 1907, soit trois ans plus tard, de 1,53 m, etc.

Peuplement en avril 1905. Au 1^{er} avril 1905, le peuplement dans la placette d'essai était composé comme suit:

| | | |
|---------|------------|--|
| Mélèzes | 399 tiges, | } total, 492 plantes (de 16 cm de diamètre et au-dessus). |
| Épicéas | 78 " | |
| Chênes | 15 " | |

Age moyen 41 ans. Les épicéas, pour la plupart surcimés, et les chênes, de belle longueur, provenaient de recru naturel. Hauteur de mensuration: 1,40 m au-dessus du sol. Hauteur des tiges: de 18 à 25 mètres; hauteur du fût sans branches: environ 15 m. Allongement moyen des pousses en 1904: mélèze, environ 50 cm. Tarif employé pour le cubage: le tarif II pour l'aménagement des forêts publiques du canton de Vaud.¹ Diamètre, à 1,4 m, de la plus grosse tige de mélèze: 48 cm.

Exprimés à l'hectare, les résultats de cet inventaire furent ainsi:

A l'hectare. Nombre de tiges: 607.

Volume total: 342 m³.

Accroissement total moyen: 8,34 m³.

De 1905 jusqu'en mars 1908, 24 tiges (7,8 m³) furent exploitées, surtout dans le but de réduire la part de l'épicéa dont le nombre tomba à 60; quatre plantes ayant passé à la futaie, le nombre des tiges devient 472.

Inventaire de mars 1908.

A l'hectare. Nombre de tiges: 583.

Volume total: 361 m³.

Accroissement courant 1905-1908: 29 m³.

" " " annuel: 9,7 m³.

De 1908 à avril 1910, la coupe a comporté 8 plantes (4,7 m³); en 1910, les épicéas ne sont plus que 58. Nombre total des tiges: 464.

Inventaire du 27 avril 1910.

A l'hectare. Nombre de tiges: 573.

Volume total: 377 m³.

Accroissement courant 1905-1910: 50,6 m³.

" " " annuel: 10,1 m³.

¹ Des mensurations sur quelques tiges modèles abattues dans la suite nous ont montré que ce tarif II donnait, dans le cas particulier, des résultats légèrement inférieurs à la réalité.

En 1913 et 1914, deux coupes d'éclaircie ont réalisé 58 plantes (19,65 m³) dont 2 d'épicéa.

Et lors du dernier comptage, le 6 mars 1915, le peuplement était composé de la manière suivante:

Mélèzes, 331 tiges.

Epicéas, 56 „

Chênes, 19 „ (4 ont passé à la futaie depuis 1905).

Total: 406 tiges.

Inventaire du 6 mars 1915.

A l'hectare. Nombre de tiges: 501.

Volume total: 412 m³.

Accroissement courant 1910-1915: 59,3 m³.

„ „ „ annuel: 11,85 m³.

A ce moment, le plus gros mélèze avait un diamètre de 58 centimètres, à 1,4 m.¹ L'arbre moyen du peuplement cube 0,82 m³; le peuplement est âgé exactement de 50 ans. L'accroissement moyen du matériel sur pied a été de 8,2 m³ à l'hectare. Et l'on constate que l'accroissement courant progresse encore, puisque de 1910 à 1915 il a dépassé de 1,75 m³ à l'hectare celui de la période précédente.

Par contre, l'accroissement en hauteur diminue rapidement. En 1905, nous avons vu que la tige la plus longue avait 25 m; en 1915, le maximum est de 27 m. Au demeurant la différence entre la plante la plus longue et la plus courte ne comporte que 4 m. Une des tiges de la coupe d'éclaircie de 1910, avec un diamètre de 19 cm mesurait, abattue, 23,50 m de longueur. Une autre tige, parmi les plus vigoureuses, fut abattue en 1910 dans un but spécial. Nous avons pu y analyser l'accroissement annuel en hauteur (diamètre à 1,4 m, 45 cm; hauteur totale 24,50 m). En voici le résultat: 1900, 37 cm; 1901, 32 cm; 1902, 33 cm; 1903, 33 cm;

¹ A fin octobre 1917, son diamètre est, à 1,4 m, de 60 cm (58 et 62 pris en croix).

1904, 38 cm ; 1905, 29 cm ; 1906, 19 cm ; 1907, 12 cm ; 1908, 22 cm ; 1909, 24 cm.¹

Ces données sur l'accroissement du peuplement de mélèze de la Praille peuvent suffire. Elles montrent que non seulement cette essence a fort bien réussi dans une station très basse, complètement en dehors de son aire de dispersion naturelle, mais qu'elle y montre un bel accroissement.

Qu'en est-il de la qualité de son bois au point de vue technique, étant donné la rapidité de son accroissement ? Est-il permis d'en déduire que, comparé à celui de la montagne qui s'accroît avec lenteur, il est inférieur à ce dernier. C'est ce qu'a admis M. M. Decoppet dans une publication récente.² Il écrit, en effet : „le bois des mélèzes provenant des stations inférieures perd une partie de son poids, en même temps que ses qualités techniques diminuent.“ Ce point de vue, dont il serait intéressant de connaître la justification, vient d'être contesté dans une publication récente. Le professeur Dr Cieslar, de Vienne, dans une analyse de la publication ci-dessus écrit : „Cette indication de l'auteur est en désaccord avec les résultats des recherches sur la matière de M. Janka. Ce dernier a constaté que les mélèzes qui croissent dans les basses régions, en dehors de la zone naturelle de dispersion de cette essence, ainsi au Wienerwald, produisent un bois excellent. Et, d'autre part, M. Janka a établi que le bois de mélèze provenant des hautes régions du Tyrol méridional peut être de qualité médiocre.“³

Nous ne voulons pas prendre parti dans le débat. Bornons-nous à noter que l'opinion des gens de Noville au courant de ces questions, la réputation bien établie des mélèzes de Noville pour la construction des barques et ce que nous avons pu observer à

¹ Il n'est pas sans intérêt, pour apprécier la valeur de ces bois au point de vue technique, de savoir quelle est l'épaisseur de l'écorce et de l'aubier. Sur la tige ci-dessus, nous avons relevé les dimensions suivantes :

| | à 1,4 m sur la section de coupe | |
|----------------------------|---------------------------------|-------|
| diamètre avec écorce . . . | 45 cm | 63 cm |
| „ sans écorce . . . | 40 „ | 54 „ |
| „ du bois de cœur | 33 „ | 48 „ |

Sur une plante de dimensions plus faibles, ces indications prises à la section de coupe étaient 41 cm, 33,5 cm et 28,5 cm.

² M. Decoppet. La production et la consommation des bois d'œuvre. Statistique forestière suisse. 4^e livraison, 1914, p. 14.

³ Zentralblatt für das gesamte Forstwesen ; 1916 ; page 137.

la Praille nous font incliner à croire que le point de vue de M. Janka est exact.

Vers 1898 le peuplement de mélèze de la Praille était un peu clair et le sol fortement envahi par la ronce. La commune étant d'accord de chercher à la supplanter par un sous-bois, nous lui donnâmes le conseil de recourir au sapin blanc. Ce furent d'abord de belles protestations et un joli vacarme ! En ce temps là, le wuargnoz avait une fort mauvaise presse ; les marchands, disait on, n'en voulaient pas, ou le paiaient fort mal. D'autre part, on ne trouvait que difficilement de bons plants repiqués de cette essence ; il aurait fallu les faire venir de très loin, courir de nombreux risques. Et vous pensez bien que l'on ne manqua pas de sortir l'ultime raison : jamais encore, on n'avait dans les forêts de la commune planté du wuargnoz !.. Nous tînmes bon. Et la Municipalité voulut bien se rendre à nos raisons. Elle fit planter, au printemps 1899, 1000 beaux sapins repiqués venus de Lenzbourg. Ils ont prospéré à souhait et chassé complètement la ronce.¹ Les voilà devenus de solides gaillards, trapus, atteignant jusqu'à 7 m de hauteur et superbes de vigueur. Je soupçonne même le garde forestier Ad. Pernet, qui les a plantés et qui les surveille amoureuxment, d'en être plus fier encore que de ses mélèzes. L'ensemble est admirable. N'est-il pas permis d'admettre que l'adjonction du sous-bois de sapin a été pour l'accroissement de l'étage supérieur d'un heureux effet et que cette suppression de la ronce a agi comme un stimulant. La comparaison entre l'accroissement courant des deux périodes 1905 à 1910 et 1910 à 1915 constituerait une présomption en faveur de pareille conclusion.

Combien peut valoir actuellement un hectare de mélèzes dans les conditions que nous venons de décrire ? Etant donnés les prix actuels extraordinaires de ce bois, admettons un prix pour les plantes sur pied de fr. 60 au m³. L'hectare vaudrait donc, à l'âge de 53 ans (440 m³) fr. 26.900, en chiffres ronds *vingt-sept mille francs*. Admettons que le produit des coupes d'éclaircie ait couvert les frais de nettoyage, d'administration et ceux de la plantation du sapin blanc. Le coût de la plantation de mélèze en 1864 n'a

¹ Cette sous-plantation a été complétée dès lors et achevée en 1914. On a recouru aussi au hêtre, qui réussit bien et au pin Weymouth contre lequel les chevreuils semblent s'acharner.

pas comporté plus de fr. 141,50. Ne vous paraît-il pas que ce modeste capital a, dans le riche sol de la Plaine du Rhône, superbement progressé et que ses intérêts ont de quoi rendre jalouses bien des entreprises industrielles. Et cela sans rien gêner au paysage ! Nous ne saurions être accusé d'exagération en le prétendant.

(A suivre.)

H. Badoux.

COMMUNICATIONS.

Protection des beaux arbres.

La Ligue suisse pour la protection de la nature a inscrit à son programme, et cela se conçoit sans autre, la protection des beaux et des vieux arbres, ce vivant ornement de nos campagnes et de nos cités. Jusqu'ici l'activité de la ligue dans ce domaine a souffert un peu du fait qu'elle a dû consacrer son effort principal à l'organisation du Parc national de l'Engadine.

Avant la création de la ligue, la Société helvétique des sciences naturelles avait acheté, en 1902, pour le préserver de l'abatage dont il était menacé, l'*If du Gerstler* (canton de Berne), le plus beau de son espèce dans notre pays. Un acte notarié en bonne et due forme est venu consacrer la sûreté de l'existence du bel arbre que nul propriétaire n'aura le droit de mettre bas.

Longtemps auparavant, un propriétaire vaudois nous avait donné déjà un tel exemple de préservation de nos beautés naturelles. Nous lisons, en effet, aux *Beaux arbres du canton de Vaud*, volume premier, que vers 1860 le hêtre et le chêne des Toules (Pléiades) devaient être abattus. Ce très beau groupe de deux arbres croissant tige contre tige — un vrai mariage — appartenait en indivision à deux propriétaires de Saint-Légier. Plutôt que de consentir à cette destruction, qui eût été un acte de vandalisme, l'un des propriétaires, M. Grant d'Hauteville racheta pour 200 francs la part de l'autre, soit aux arbres, soit au terrain recouvert par leur cime. Et pour être plus sûr de conserver intacte cette curiosité végétale, il fit aborner spécialement le terrain en question. Des deux arbres ainsi protégés, le hêtre a dès lors merveilleusement prospéré ; son fût mesure, à hauteur de poitrine, 3 m 40 de tour et sa cime a pris une magnifique ampleur. Le chêne, par contre, quoique son fût soit de dimensions plus fortes encore, a été surcimé par son vigoureux conjoint et il est sec depuis longtemps ; mais le propriétaire se garde d'y faire porter la hache. Ce groupe végétal est de l'effet le plus curieux et le plus imposant.

L'exemple donné par M. Grant d'Hauteville est probablement un des premiers à enregistrer en Suisse. Puisse-t-il susciter quelques imitateurs qui, ainsi, contribueront à préserver notre pays contre l'enlaidissement et l'appauvrissement en monuments naturels qui le menacent.